



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2024-03-108 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait des sujets suivants :

- 6.1. Adoption du Règlement RV-1751;
- 12.2.2. Modifier la période d'interdiction de stationnement sur la rue Marius-Barbeau.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2024-03-109 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 16, RUE JOLY - ZONE R-1 137 - DOSSIER 2312-DM-492

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment résidentiel situé au 16, rue Joly sur le lot 3 005 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 137.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'établir à 6,23 mètres la marge avant entre le bâtiment résidentiel situé au 16, rue Joly et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,77 mètre, soit 11 % inférieure à la marge minimale avant prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 137.

D'établir à 1,85 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment situé au 16, rue Joly et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 7,5 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 137.

D'établir à 4,28 mètres le total minimal des marges latérales entre le bâtiment résidentiel situé au 16, rue Joly et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,22 mètre, soit 4,89 % inférieure au total minimal des marges latérales prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 137.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement pour lequel on demande dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation, puisque son application impliquerait la démolition ou le déplacement du bâtiment;
3. le faible pourcentage de chacune des dérogations demandées leur confère un caractère mineur;
4. les travaux dérogatoires sont présumés avoir été effectués de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2024-03-110
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et celui de la séance extraordinaire du 13 février 2024, tels que soumis.

Adoptée

2024-03-111
RÈGLEMENT RV-1752 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 février 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1752 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réfection du presbytère et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2024-03-112
RÈGLEMENT RV-1444-014 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-014 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Le projet de règlement est déposé.

2024-03-113
RÈGLEMENT RV-1753 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1753 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de mise aux normes du poste d'eau potable Curé-Boivin et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2024-03-114

RÈGLEMENT RV-1756 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1756 décrétant l'acquisition de lampadaires décoratifs et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2024-03-115

RÈGLEMENT RV-1757 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1757 décrétant l'acquisition de matériaux pour le remplacement de la surface synthétique au parc Régional et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2024-03-116

RÈGLEMENT RV-1758 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1758 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2024 et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2024-03-117

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 19 au 22 février 2024 sur les règlements suivants :

- Règlement RV-1724 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux d'égouts et d'aqueduc et décrétant un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1726-1 modifiant le Règlement RV-1726 décrétant les travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Filion et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1746 décrétant des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville et un emprunt à cette fin;

- Règlement RV-1748 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réhabilitation du collecteur sanitaire Grande-Côte et décrétant un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1749 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de pavage et décrétant un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1750 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Gilles, Dubois et 9e Avenue et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2024-03-118

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 janvier au 15 février 2024.

Adoptée

2024-03-119

SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JANVIER 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
 APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 montrant un total des activités de 8 498 619,66 \$.

Adoptée

2024-03-120

LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 12 février 2024 et révisée par le Service des finances le 13 février 2024, montrant un montant payable total de 1 952,62 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-03-121

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS - ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

2024-03-122

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2023

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt de la liste des remboursements aux conseillers qui ont été autorisés pendant l'exercice financier 2023 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers, conformément à l'article 31.5.5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

Adoptée

2024-03-123

TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET TRAVAUX CONNEXES (AMÉLIORATIONS LOCATIVES)

ATTENDU la résolution 2022-02-058 autorisant l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ au surplus libre accumulé pour des travaux d'aménagement de bureaux dans les locaux du Service des loisirs situés à l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'aucune dépense n'a été payée ni engagée à l'égard des travaux d'aménagement prévus dans le cadre de ce projet d'investissement;

ATTENDU que la Ville a signé un bail pour la location d'un espace commercial situé aux 970-972, boulevard de la Grande-Allée afin d'y aménager des espaces de bureaux;

ATTENDU que lesdits locaux loués doivent faire l'objet de travaux d'aménagement par la Ville en vue d'une utilisation ultérieure par le Service des loisirs;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, lors de la prochaine fermeture de projets d'activités financières d'investissement, l'abandon du projet de travaux d'aménagement de bureaux au Service des loisirs, autorisé aux termes de la résolution 2022-02-058;

D'approprier un montant de 200 000 \$ en provenance du surplus libre accumulé pour la réalisation de travaux d'aménagement de bureaux et travaux connexes (améliorations locatives) dans les locaux loués par la Ville et situés aux 970-972, boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

2024-03-124

TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - REMPLACEMENT DES UNITÉS DE DÉSHUMIDIFICATEUR DE LA GLACE 2 À L'ARÉNA

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De décréter des travaux de remplacement des unités de déshumidificateur de la glace 2 à l'aréna et autoriser à cette fin l'appropriation d'une somme de 120 000 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

2024-03-125

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le trésorier par intérim à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 35 000 \$ pour le changement du système de détection de gaz à l'aréna, projet 819 017;
- 65 000 \$ pour le remplacement des moteurs compresseurs à l'aréna, projet 819 024.

Adoptée

2024-03-126

ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2024 - INSCRIPTIONS

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'inscription de la mairesse Christine Beaudette et des conseillères Maude Whittom, Camille Joli-Coeur, Karine Laramée, Lori Doucet et conseillers Daniel Kaeser et Jean-François Hecq aux Assises annuelles de l'Union des

municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 22 au 24 mai 2024 au coût de 845 \$ plus taxes pour les membres de 35 ans et plus et de 355 \$ plus taxes pour les membres de moins de 35 ans.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

2024-03-127

GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES DE LA VILLE - MODIFICATION DES RÈGLES DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU que conformément à l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU que conformément au troisième alinéa de l'article 8 de la Loi, la Ville doit soumettre pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BA nQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que les règles du calendrier de conservation de la Ville n'ont pas été mises à jour depuis 1986;

ATTENDU que la Ville souhaite prévoir la conservation sur support numérique de certains documents destinés à la conservation permanente;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la refonte complète de son calendrier de conservation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De modifier l'ensemble des supports des règles de conservation actuelles de la Ville afin de couvrir les supports numériques.

D'approuver la refonte du calendrier de conservation de la Ville afin d'insérer de nouvelles règles.

De soumettre pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Ba nQ) ses nouvelles règles de conservation.

Adoptée

2024-03-128
ENCAN MUNICIPAL 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la tenue d'une vente à l'encan des biens non réclamés en possession de la Ville ainsi que des biens et équipements dont elle désire se départir, conformément à l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, a. C-19), le samedi 4 mai 2024 au 740, chemin de la Grande-Côte.

De mandater le cabinet Latraverse Huissiers de Justice, pour procéder à la vente.

Adoptée

2024-03-129
FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU
BARREAU DU QUÉBEC - EXEMPTION À SOUSCRIRE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De se porter garante, prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocates à l'emploi exclusif de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions, permettant ainsi à Me Alexia Salvatore de demander au Barreau du Québec d'être dispensée de son obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-03-130
SOUMISSIONS - FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE À L'USINE D'ÉPURATION
- CONTRAT 2023-2134

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc. 3405, route Marie-Victorin Varenes (Québec) J3X 0J4	548 141,01 \$
Produits Chimiques Chemtrade Canada Ltée 2, boulevard du Havre Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5G5	601 031,81 \$



ATTENDU la recommandation du Service du génie du 13 février 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 janvier 2024.

D'accepter l'offre de Kemira Water Solutions Canada inc. au montant de 548 141,01 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration – Contrat 2023-2134.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres ainsi qu'à la fourniture du cautionnement d'exécution en copie originale manuscrite.

Adoptée

2024-03-131
SOUMISSIONS - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS AU 31 DÉCEMBRE 2024 - CONTRAT 2024-2149

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture de mélange bitumineux, la Ville a reçu les offres suivantes :

Nom et adresse des soumissionnaires	Prix soumissionné (toutes taxes incluses)	Prix ajusté aux fins d'adjudication (coût de transport assumé par la Ville)
Lafarge Canada inc. 6509, Airport Road Mississauga (Ontario) L4V 1S7	200 746,35 \$	208 558,35 \$
Sintra inc. 475, chemin Forest Saint-Paul (Québec) J0K 3E0	196 607,25 \$	265 799,25 \$
Pavages Maska inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	214 198,43 \$	279 372,83 \$
Uniroc inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	217 302,75 \$	288 057,15 \$



9196-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Asphaltec 521, boul. Roland- Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	310 432,50 \$	377 392,50 \$
---	---------------	---------------

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 19 février 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 février 2024.

D'accepter l'offre de Lafarge Canada inc. au montant de 200 746,35 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la fourniture de mélange bitumineux pour la période du 13 mars au 31 décembre 2024 – Contrat 2024-2149.

Adoptée

2024-03-132
OFFRE DE SERVICES - CONCIERGERIE DE LA MAISON DU CITOYEN ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - 11 AVRIL 2024 AU 10 AVRIL 2025 - CONTRAT 2024-2154

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de conciergerie de la Maison du citoyen et du Centre communautaire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 11 mars 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de Natalia Cordeiro au montant de 38 631,60 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de conciergerie de la Maison du citoyen et du Centre communautaire pour la période du 11 avril 2024 au 10 avril 2025, assortie d'une option additionnelle et optionnelle d'une année - Contrat 2024-2154.

Adoptée

2024-03-133
RÉSILIATION DU CONTRAT 2022-1982 - ACQUISITION D'UNE PLATEFORME DE GESTION DE CENTRE D'APPELS

ATTENDU la résolution 2022-10-516 octroyant à TalkDesk Canada inc. le contrat d'acquisition d'une plateforme de gestion de centre d'appels;

ATTENDU qu'à la suite d'enjeux techniques majeurs, la solution retenue ne comble pas les besoins du centre de services adéquatement et selon les ententes établies dans le contrat initial;

ATTENDU que la ville de Boisbriand et le fournisseur ont convenu qu'un montant de 10 000 \$ correspond à la valeur des services reçus, lequel montant couvre également les honoraires des spécialistes du fournisseur qui ont été impliqués dans le projet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De résilier le contrat 2022-1982 octroyé à TalkDesk Canada inc. ayant trait à l'acquisition d'une plateforme de gestion de centre d'appels, conformément aux dispositions du Code civil du Québec.

D'autoriser le paiement d'une somme de 10 000 \$, imputée au budget d'opération du Service des ressources informationnelles, pour conclure l'entente de résiliation de contrat entre les deux parties.

Adoptée

2024-03-134

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - PLANS ET DEVIS AINSI QUE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GÉNIE MUNICIPAL

ATTENDU que les contrats de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre de travaux de génie municipal nécessitent l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre de tout contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre de travaux de génie municipal.

Adoptée

2024-03-135

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS EN SINISTRE POUR LA GESTION ET LE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS EN DOMMAGES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De conclure un contrat de services professionnels d'experts en sinistre pour la gestion et le règlement des réclamations en dommages avec 9426-1781 Québec

inc, faisant également affaires sous la raison sociale « Authentik », pour une période de deux ans, soit jusqu'au 1er janvier 2026.

De désigner la directrice du Service juridique et greffe et greffière, pour représenter la Ville aux fins de l'application du contrat, y compris pour autoriser tout règlement d'une réclamation et ce, dans les limites du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2024-03-136
REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN - ASSURANCES
RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE
BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Ville de Boisbriand souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables ».

Adoptée

2024-03-137

ADOPTION DU GUIDE RELATIF AUX OPÉRATIONS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE 2023

ATTENDU que la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) oblige les villes et municipalités à se doter d'un schéma de couverture de risques (SCR);

ATTENDU que les directives opérationnelles du Service de sécurité incendie (SSI) lors des interventions en combat des incendies ou lors de sinistres sont basées sur les directives du ministère de la Sécurité publique qui représente les bonnes pratiques, les tactiques et les techniques sécuritaires pour la planification et la gestion des opérations d'intervention des SSI;

ATTENDU que le sous-comité des opérations de l'Entraide des Basses-Laurentides (EBL) a voté une résolution visant à baser ses directives sur le contenu du Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, édition 2023;

ATTENDU que le Guide relatif aux opérations du ministère de la Sécurité publique, dédié aux services de sécurité incendie du Québec, vient soutenir et documenter les actions 9 à 21 de la section « organisation des services de sécurité incendie » du plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie 2023, préparé par le ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

2024-03-138

GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022 - RAPPORT ANNUEL

ATTENDU que la production d'un rapport sur l'usage de l'eau potable s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable;

ATTENDU que les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité;

ATTENDU que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du formulaire de l'usage de l'eau potable par le ministère;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable préparé par la directrice du Service du génie en date du 20 septembre 2023.

Adoptée

2024-03-139

PROCÉDURE D'ACQUISITION DU LOT 3 771 948 (RUE AMBROISE-LAFORTUNE)

ATTENDU les dispositions des articles 72 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) encadrant la prise de possession par une municipalité de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans suivant différentes formalités;

ATTENDU que le lot 3 771 948 du cadastre du Québec, étant une partie de l'emprise de la rue Ambroise-Lafortune, répond aux critères établis par la Loi;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'amorcer la procédure d'acquisition du lot 3 771 948 du cadastre du Québec, étant l'emprise de la rue Ambroise-Lafortune, suivant les formalités imposées par les articles 72 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1).

Adoptée

2024-03-140

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA SUR UNE PARTIE DU LOT 5 852 339 (AVENUE MOISHE)

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 5 852 339 du cadastre du Québec ayant front sur l'avenue Moishe, propriété de la Ville, pour la fourniture d'électricité et de services de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-03-141

MAINLEVÉE PARTIELLE - PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS DION - PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder mainlevée partielle de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte de garantie hypothécaire, reçu par Me Mélissa POIRIER, notaire, le 9 décembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 26 890 597, mais dans la seule mesure où sont visés les immeubles connus comme étant les lots 6 576 922 à 6 576 965 et 6 576 967 du cadastre du Québec.

De réserver les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés par la garantie hypothécaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-03-142

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR L'ORGANISME SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - 305, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

ATTENDU qu'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières a été soumise à la Commission municipale du Québec par l'organisme Services d'Entraide Le Relais (CMQ-70513-001);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU que cette demande vise à accorder à l'organisme mentionné ci-haut une exemption de toute taxe foncière pour les locaux occupés situés au 305, chemin de la Grande-Côte et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont conformes à la réglementation municipale;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la demande présentée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Services d'Entraide Le Relais, aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour les locaux qu'il occupe au 305, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2024-03-143

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter la mise à jour de la Politique d'accessibilité - Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées préparée par le Service des loisirs le 14 février 2024.

De mandater le Service des loisirs pour son application.

Adoptée

2024-03-144

PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN - CLUB DE PHOTO DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder au Club photo de Boisbriand l'utilisation sans frais de deux salles de la Maison du citoyen pour l'événement « Une pose pour le rose » et la tenue d'une levée de fonds au profit de la Société canadienne du cancer, spécifiquement dédiée au cancer du sein, pour la journée du 27 ou du 28 avril 2024.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

2024-03-145

UTILISATION SANS FRAIS D'UN PARC - ÉVÉNEMENT DU BUREAU COORDONNATEUR SOLEIL-LEVANT

ATTENDU la demande écrite du bureau coordonnateur Soleil-Levant d'avoir accès sans frais au parc Derek-Aucoin ou René-Lévesque le 11 ou 12 juin 2024;

ATTENDU la demande du même organisme d'avoir accès à une salle de formation d'une capacité de 50 personnes pour une date à venir en 2024;

ATTENDU la recommandation positive de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de l'accessibilité universelle, et ce, uniquement pour la demande d'utilisation sans frais d'un parc;

ATTENDU l'autorisation du comité d'orientation et de développement stratégique, également uniquement pour la demande d'utilisation sans frais d'un parc;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser au bureau coordonnateur Soleil-Levant l'utilisation sans frais du parc Derek-Aucoin ou du parc René-Lévesque, le 11 ou le 12 juin 2024, de 9 h à 13 h.

De mandater le Service des loisirs pour traiter la demande logistique et effectuer la réservation.

Adoptée

2024-03-146

AUTORISATION - SIGNATURE DE TOUT DOCUMENT POUR L'OBTENTION OU LE RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS POUR LA VENTE OU L'EXÉCUTION DE TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM

D'autoriser madame Linda Grenier, chef de division environnement du Service des travaux publics, à signer tout document pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur les pesticides (RLRQ, c. P-9.3) et ses règlements au nom de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2024-03-147

AUTORISATION - SIGNATURE DE TOUT DOCUMENT RELATIF À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser monsieur Éric Legault, contremaître, division de la mécanique du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre du programme Écocamionnage avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable au nom de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2024-03-148

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PRODUCTION ESTIVALE 2024 DU PETIT THÉÂTRE DU NORD

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de boissons alcoolisées et la consommation sur le parvis extérieur et au foyer principal intérieur du Centre du création lors de la tenue de la production estivale du Petit Théâtre du Nord, les jeudis, vendredis et samedis, du 20 juin au 24 août 2024.

D'autoriser l'organisme Le Petit Théâtre du Nord à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de sa production estivale, les jeudis, vendredis et samedis, du 20 juin au 24 août 2024.

Adoptée

2024-03-149

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE NATIONALE DU 23 JUIN 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre de la programmation des activités de la Fête nationale 2024 qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2024 :

- la tenue de feux d'artifice, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'un tronçon de la rue de la Bastille, entre le chemin de la Rivière-Cachée et le croissant François-Brassard, de 16 heures à minuit;
- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, des rue et chemin suivants, de 16 heures à minuit :
 - rue de la Bastille, à partir de la rue de Bourgogne;
 - rue de la Bastille, à partir de la rue Pierre-Bourgault;
 - chemin de la Rivière-Cachée, à partir de l'avenue Bourassa;
 - chemin de la Rivière-Cachée, à partir de la rue Beauséjour.
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc René-Lévesque;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires;
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de la Fête nationale qui se tiendra au parc René-Lévesque le 23 juin 2024.

Adoptée

2024-03-150

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FESTIVAL UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS - 8 AU 10 JUILLET 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre du festival Un Air d'ici et d'ailleurs qui se tiendra au parc Claude-Jasmin du 8 au 10 juillet 2024 :

- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, entre les deux entrées du stationnement de l'école Le Sentier et une partie de la rue de Boisbriand, entre les numéros 7 et 15.
- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc Claude-Jasmin;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires;
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue du festival Un Air d'ici et d'ailleurs qui se tiendra au parc Claude-Jasmin du 8 au 10 juillet 2024.

Adoptée

2024-03-151

AUTORISATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - LES BEAUX LUNDIS 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre de la programmation des Beaux Lundis 2024 qui seront présentés au parc Claude-Jasmin les lundis 15, 22, 29 juillet, 5 et 12 août 2024 :

- la fermeture à la circulation automobile et l'installation de la signalisation appropriée, d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, entre les deux entrées du stationnement de l'école Le Sentier et une partie de la rue de Boisbriand, entre les numéros 7 et 15;

- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépassement des heures d'ouverture du parc Claude-Jasmin;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, pour la soirée du 12 août 2024;
- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, pour la soirée du 12 août 2024;
- la vente de denrées alimentaires;
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées pour la soirée du 12 août 2024.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue du dernier Beaux Lundis qui sera présenté au parc Claude-Jasmin le 12 août 2024.

Adoptée

Remplacée
par la résolution
2024-05-273

2024-03-152

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENT AU PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION LE 13 JUIN 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue de la fête annuelle organisée par le Groupe St-Hubert pour le personnel de son usine, qui se tiendra au parc François-Xavier-Dion le 13 juin 2024, de 7 h à 19 h.

D'autoriser le Groupe St-Hubert à présenter une demande de permis de consommation de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre lors de la tenue de cet événement.

Adoptée

2024-03-153
ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS ET AUX VÉHICULES 2024-2025
– OCTROI DES CONTRATS D'ASSURANCES

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D’octroyer les contrats d’assurances de dommages aux biens et aux véhicules pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 tels que ci-dessous et de payer les primes comme indiqué :

BFL CANADA services de risques et assurances inc. :

BLOC A	Prime (\$)
DOMMAGES AUX BIENS	
Biens de toute description *	170 181
Matériel informatique *	
Documents de valeur *	
Biens de tiers en exposition *	
Œuvres d'art*	
Équipements d'entrepreneur *	
Bateaux	
Revenus locatifs *	
Bénéfices bruts (sans coassurance, sans restriction mensuelle) *	
Frais supplémentaires *	
Frais d'expertise *	
Refoulement des égouts **	
Inondation **	
Tremblement de terre ***	
Prime (sous-total)	170 181
* Sujet à une limite maximale par sinistre de 100 M	
** Sujet à une limite maximale par sinistre et par période d'assurance de 50 M	
*** Sujet à une limite maximale par sinistre et par période d'assurance de 100 M	
BRIS DES ÉQUIPEMENTS	
Garanties de base et additionnelles *	Inclus
Revenus locatifs *	
Bénéfices bruts (sans coassurance, sans restriction mensuelle) *	
Frais supplémentaires*	
Frais d'expertise*	
Prime (sous-total)	
* Sujet à une limite maximale par sinistre de 75 M	
DÉLITS	
Garantie I (Détournement)	3 585
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	
Garantie VI (Fraude par informatique)	
Avenant no 1 (Augmentation des garanties II et III durant la période des taxes)	-



Prime (sous-total)	3 585
FRAIS DE COURTAGE	
FRAIS D'INGÉNIERIE	
TOTAL	173 766,00
TAXE (9 %, aucune taxes pour frais de courtage et frais d'ingénierie)	15 638,94
TOTAL INCLUANT TAXE	189 404,94

BLOC B	Prime (\$)
RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE	
Responsabilité civile générale	
Blessures corporelles	88 294
Dommages matériels	inclus
Refoulement des égouts	inclus
Pollution soudaine et accidentelle	inclus
Pratiques d'emploi	inclus
Responsabilité d'administration municipale	
Garanties de base	74 069
Prime (sous-total)	162 363
RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE ET EXCÉDENTAIRE	
Responsabilité civile – Tranche 1	1 397
Responsabilité civile – Tranche 2	1 696
Prime (sous-total)	3 093
FRAIS DE JUSTICE	inclus
HONORAIRES DE COURTAGE	28 283
TOTAL	193 739,00
TAXE (9 %, aucune taxes pour frais de courtage)	14 891,04
TOTAL INCLUANT TAXE	208 630,04

Beneva :

BLOC C	Prime (\$)
AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES	
Chapitre A (Responsabilité civile)	27 802
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)	18 087
F.A.Q. no 20 (Privation de jouissance)	
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véh. n'appart. pas à l'assuré)	
F.A.Q. no 31	
F.A.Q. no 43 A et E (Mod. à l'indemnisation - sans dépréciation et valeur à neuf)	
F.A.Q. no 43 C (Valeur agréée)	

Prime (sous-total)	45 889
AUTOMOBILE DES GARAGISTES	
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 101
Chapitre C2 (Dommages éprouvés par les véhicules confiés - collision ou versement)	
Chapitre C3 (Dommages éprouvés par les véhicules confiés - sans collision, ni versement)	
Prime (sous-total)	1 101
FRAIS DE COURTAGE	-
TOTAL	46 990,00
TAXE (9 %, aucune taxes pour frais de courtage)	4 229,10
TOTAL INCLUANT TAXE	51 219,10

Adoptée

2024-03-154
ASSURANCES DE DOMMAGES 2024-2025 - QUOTE-PART DE LA VILLE AU FONDS DE GARANTIE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 46 058 \$ au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, conformément à l'entente sur l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

2024-03-155
FIDUCIE AGRICOLE DE BOISBRIAND

Modifiée par
la résolution
2024-09-529
adoptée à la
séance
ordinaire du
10 septembre
2024

ATTENDU que la Fiducie Agricole de Boisbriand (FAB) est une fiducie d'utilité sociale au sens de l'article 1270 du Code civil du Québec;

ATTENDU que la FAB a été constituée dans un but d'intérêt général et qu'elle a pour objet de promouvoir l'agriculture;

ATTENDU que la FAB n'a pas pour objectif de réaliser des bénéfices.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE



De considérer la Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) liée à la municipalité au même titre qu'un organisme à but non lucratif reconnu.

Adoptée

2024-03-156
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JANVIER 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2024 montrant un total mensuel de 1 312 767 \$.

Adoptée

2024-03-157
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7138 À 7150, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 février 2024 portant le numéro R-24-CU-4872, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 7138 à 7150, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 19 janvier 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 26 janvier 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 21 janvier 2024;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 19 janvier 2024;
- lettre de servitude préparée par Charles Girard, président de Bati5, datée du 18 janvier 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-03-158

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7156 À 7168, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 février 2024 portant le numéro R-24-CU-4871, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 7156 à 7168, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 31 janvier 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 26 janvier 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 21 janvier 2024;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 19 janvier 2024;
- lettre de servitude préparée par Charles Girard, président de Bati5, datée du 18 janvier 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-03-159

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7174 À 7186, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 février 2024 portant le numéro R-24-CU-4870, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 7174 à 7186, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 31 janvier 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 26 janvier 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 21 janvier 2024;

- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 19 janvier 2024;
- lettre de servitude préparée par Charles Girard, président de Bati5, datée du 18 janvier 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-03-160

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - 7192 À 7204, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 février 2024 portant le numéro R-24-CU-4869, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 7192 à 7204, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 15 février 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 26 janvier 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 21 janvier 2024;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 14 février 2024;
- lettre de servitude préparée par Charles Girard, président de Bati5, datée du 18 janvier 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-03-161

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DESLAURIERS MULTI-TEMPÉRATURE - 1955, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 501

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 février 2024 portant le numéro R-24-CU-4877, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale de l'entreprise Entrepôt frigorifique Deslauriers Multi-température située au 1955, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 501 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Création DeZign Plus et datés du 25 janvier 2024.

Adoptée

2024-03-162

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE FÉVRIER 2024

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 29 février 2024.

Adoptée

2024-03-163

EMBAUCHE - GRAPHISTE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher madame Geneviève Beaulieu au poste syndiqué régulier à temps complet de graphiste au Service des communications et des relations avec les citoyens à compter du 8 avril 2024 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

2024-03-164

EMBAUCHE - POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher monsieur Benjamin Laplante au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 18 mars 2024

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

Adoptée

2024-03-165

EMBAUCHE - COORDONNATEUR EN URBANISME AU SERVICE D'URBANISME

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher monsieur Nicolas Chouinard au poste syndiqué régulier à temps complet de coordonnateur en urbanisme au Service d'urbanisme à compter du 18 mars 2024 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

Adoptée

2024-03-166

EMBAUCHES - PRÉPOSÉES À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher madame Sylvie Bastien au poste syndiqué régulier à temps complet de préposée à la bibliothèque au Service des loisirs à compter du 17 mars 2024.

D'embaucher madame Mélissandre Bélanger Roy au poste syndiqué régulier à temps complet de préposée à la bibliothèque au Service des loisirs à compter du 17 mars 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2024-03-167

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 10A – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 10A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au projet pilote relatif au quart de fin de semaine 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-03-168

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D’ENTENTE
NUMÉRO 12 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 12 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à divers ajustements.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-03-169

**DÉSIGNATION D’UN MEMBRE DU COMITÉ SUR L’ACCÈS À
L’INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de cette Loi;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, dont le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De désigner la directrice du Service des ressources humaines, membre du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Adoptée

2024-03-170

**SIGNALISATION - ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DU CHEMIN
DE LA RIVIÈRE-CACHÉE ET DE L'AVENUE BOURASSA**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'instaurer un arrêt obligatoire sur le chemin de la Rivière-Cachée, à l'intersection de l'avenue Bourassa, comme suit:

- face au 3170, chemin de la Rivière-Cachée en direction ouest;
- face au 3185, chemin de la Rivière-Cachée en direction est.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2024-03-171

SIGNALISATION - INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LES RUES PICARD ET PELLETIER

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement sur les rues Picard et Pelletier le jeudi de 7 h à 18 h, comme suit :

- du 281 jusqu'au 291, rue Picard;
- du 223 jusqu'au 243, rue Pelletier.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2024-03-172

GRATUITÉ DE COURS DE NATATION EN PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU la volonté de la Ville de Boisbriand d'augmenter l'accessibilité des cours de natation pour sa jeune population;

ATTENDU la mouvance actuelle promue par la Société de sauvetage du Québec d'offrir les cours de natation gratuitement;

ATTENDU que plusieurs villes du Québec réfléchissent ou ont pris la décision d'offrir la gratuité de certains cours;

ATTENDU que les cours de natation constituent un des facteurs de réussite dans la prévention de la noyade;

ATTENDU la recommandation positive de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de l'accessibilité universelle;

ATTENDU l'autorisation du comité d'orientation et de développement stratégique;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'offrir gratuitement les cours de natation préscolaires 1 à 5, nageur 1 et 2 et parent-enfant, en période estivale à la piscine Pellerin;

De mandater le Service des loisirs afin de mettre en place les procédures applicables.

Adoptée

2024-03-173

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DES MEMBRES DE L'ORGANISME TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ POUR L'ANNÉE 2024 ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

ATTENDU les résolutions 04-08-23EX et 05-08-23EX de l'organisme Tricentris, la Coop de solidarité déterminant les montants des contributions supplémentaires et les termes de paiement pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU la résolution 2023-08-472 concernant la contribution supplémentaire des membres de l'organisme pour 2023 et 2024;

ATTENDU que cette dépense sera subventionnée par RECYC-QUEBEC via le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le paiement de la contribution supplémentaire demandée par l'organisme Tricentris, la Coop de solidarité, pour l'année 2024, au montant de 397 273,80\$, toutes taxes comprises.

D'attribuer à cette fin la somme de 212 890\$ (taxes nettes) au surplus libre accumulé.

D'attribuer le paiement au poste budgétaire 02-420-10-497.

Adoptée

2024-03-174

AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à la Fondation du Collège Lionel-Groulx au montant de 500 \$ pour le financement d'une bourse à être remise à un finissant lors de la cérémonie prévue le 29 avril 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-03-175

AIDE FINANCIÈRE - RESTO POP THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière à l'organisme Resto Pop Thérèse-De Blainville au montant de 1 000 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-03-176

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES ORGANISMES SPORTIFS - PÉRIODE ESTIVALE 2024

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une subvention aux organismes sportifs locaux suivants pour la période estivale 2024 :

- 24 950 \$ à l'organisme Révolution FC;
- 3 060 \$ à l'Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand;
- 10 330 \$ à l'Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse.

Adoptée

2024-03-177

CAMÉRAS PORTATIVES

ATTENDU que les organisations policières du Québec souhaitent se doter d'orientations communes en matière de caméras portatives (acquisition, utilisation et gestion);

ATTENDU que les organisations policières désirent améliorer la transparence des interventions policières au Québec;

ATTENDU que les projets pilotes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la Sûreté du Québec et du service de police du Nunavik permettront d'encadrer une éventuelle implantation d'un modèle uniforme de déploiement de caméras;

ATTENDU qu'un comité de travail coordonné par le ministère de la Sécurité publique a été constitué afin de mener les consultations d'experts requises et formuler des recommandations;

ATTENDU que l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) a déjà fait des représentations afin que les coûts d'acquisitions et la gestion récurrente des caméras portatives fassent partie d'un financement provincial;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De demander au gouvernement du Québec :

- qu'il prenne position en faveur d'un modèle provincial d'acquisition, d'implantation et de gestion des caméras portatives dans les organisations policières québécoises;
- qu'il s'engage à financer ce projet, incluant l'acquisition du matériel ainsi que les dépenses récurrentes reliées à l'implantation et la gestion de ces caméras portatives.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2024-03-178 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De lever la séance à 21 h 15.

CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse

M^e ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
Greffière